



*Association des Amis de  
Saint Jacques de Compostelle en Aquitaine*

## **Demande d'adhésion Année 201**

Nous vous remercions de remplir ou de reproduire l'intégralité de ce bulletin et d'écrire lisiblement *noms et adresses* en lettres majuscules.

Monsieur..... Madame.....

Prénom..... Prénom.....

Né le..... Née le.....

Adresse : .....

.....

Actif ou  Retraité Dans les 2 cas, profession :

N° de tel fixe : ...../...../...../...../..... portable ...../...../...../...../.....

Adresse mail (Ecrire très lisiblement, afin de recevoir les infos de l'asso. Merci)

.....

Pouvez-vous donner un peu de votre temps à votre association ?  oui  non

si oui, **TSVP**



Si vous avez des problèmes de santé, il peut être utile de nous les signaler (ces renseignements resteront confidentiels).

Comment nous avez-vous connus ?  Internet  Guides  Amis  Refuge  autres (préciser)

Montant versé :  Chèque bancaire n°.....Banque : .....  Espèces

***J'ai pris connaissance de la charte du marcheur et j'en accepte toutes les règles***

Date

Signature

**Montant adhésion** : individuel **30 €**, couple **45 €**, moins de 16 ans **15 €**, bienfaiteur au-delà de 30 €.

**Chèque à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Jacques de Compostelle en Aquitaine**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.



**Association des Amis de  
Saint Jacques de Compostelle en Aquitaine**

Nous vous proposons différents domaines sachant que :

1°) vous pouvez en choisir plusieurs, car ils sont transdisciplinaires pour beaucoup

2°) vous pouvez vous impliquer pour un temps à définir à votre convenance

de façon ponctuelle

de façon régulière : 2 h par mois par exemple...

COMMISSION	OBJET	AIDES PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION
Hospitalité : refuge	Accueil à notre refuge du pèlerin 1 après-midi tous les 6 à 8 semaines. Informations sur les besoins des autres refuges (France, Espagne)	Formation à l'accueil pour notre refuge. Propositions de stages pour les autres refuges
Chemins	Vérification des voies jacquaires et de leur balisage ; mise à jour des pas à pas, hébergements et cartographies.	Lecture de cartes, utilisation d'un GPS.
Marches	Préparation des marches à la journée	Faire une reconnaissance, mener une marche : soutien méthodologique
Informations 1°) informatique 2°) autres	Suivi du site internet, réalisation de DVD ou de vidéos... Accueil du public au refuge le mardi ou lors de manifestations ponctuelles Savoir parler une ou des langues étrangères Création de documents, pour le bulletin de l'asso ou les flash-infos	Utilisation de logiciels Formation locale Groupes de travail
Culture-Histoire-Expositions  Réalisation matérielle d'expos ou de conférences	Photos, écriture, recherches historiques, histoire du Chemin, rédaction d'un compte-rendu de sortie, organisation de sorties de week-end, d'expositions et de conférences. Montage, utilisation de rétroprojecteur, sonorisation d'une salle	
Relations extérieures 1°) avec les autres associations jacquaires et la Fédé 2°) avec les médias 3°) avec les administrations (mairies, Conseil Départemental...)	Maintien des liens jacquaires inter-associatifs Diffusion des informations nationales Annonces de manifestations, articles de presse Expositions	
Comptabilité  Secrétariat	Tenue inventaires Suivi des ventes, des fiches d'adhésion et de crédentiales Suivi des personnes nous ayant contacté.	

Merci de nous indiquer les domaines qui vous attirent et à bientôt avec nous.



*Association des Amis de  
Saint Jacques de Compostelle en Aquitaine*

Exemplaire à faire signer par l'adhérent et à garder à L'Association

CHARTRE du MARCHEUR

Chaque adhérent qui participe aux marches organisées par l'association est le bienvenu ; il doit être conscient que sa démarche lui crée des obligations : bonne forme physique, tenue adaptée, respect du groupe et de chacun. Il doit prendre connaissance de cette charte, la signer et la respecter, sous peine d'exclusion de toute marche future.

- Les marches s'effectuent sous la responsabilité de l'Association représentée par le Président.

Elles sont préparées et organisées par les membres de la Commission Marche, qui sont là pour faire respecter la bonne organisation et la sécurité.

- Chaque marcheur est le premier responsable de son comportement et de sa sécurité au cours du trajet. Il doit impérativement suivre les consignes qui lui sont données au départ et au cours de la marche. Il a **choisi** de s'intégrer dans une marche collective : **il part et il revient avec le groupe**. Si pour une raison quelconque, il quitte le groupe ou le rejoint plus tard, il doit en informer le responsable.
- Le responsable de la marche demande des volontaires pour encadrer et sécuriser la colonne et leur donne les consignes qu'ils doivent appliquer. Ces assistants au gilet jaune fluo « SECURITE COMPOSTELLE » ont alors pour mission de gérer la bonne marche de la colonne.
- Chaque marcheur sait qu'il participe à une marche en groupe et devra s'adapter au rythme de la colonne (soit environ 4 km / H). Une pause est prévue environ toutes les 50 minutes. Il n'est pas possible, sauf réelle urgence, d'ajouter des arrêts imprévus. La personne devant momentanément quitter le groupe devra impérativement laisser son sac à dos à l'endroit du chemin et du côté vers lequel elle s'isole.
- Le guide-file est en tête et ne doit pas être dépassé car il est le seul à connaître l'itinéraire et ses particularités. C'est lui qui donne le tempo et le rythme de la marche.
- Chaque marcheur veille à ne pas laisser se creuser des écarts entre groupes afin de garder l'unité de la colonne. Les « gilets fluo » sont là pour faire respecter cette unité, et doivent eux-mêmes être écoutés et respectés.
- Le serre-file désigné par le responsable et sous son autorité, a le même rôle que les autres « gilets fluo » : ne pas laisser se creuser un écart avec la colonne. Il est muni d'un sifflet pour signaler un véhicule venant de l'arrière et donner l'alerte en cas de grave difficulté. Sa fonction est importante car sa vision de tous les marcheurs lui donne l'obligation de maintenir la cohésion et l'unité du groupe.
- Au cas où un marcheur a un réel problème, il ne doit en aucun cas s'isoler mais doit en aviser les responsables (le guide-file ou un des « gilets fluo »), qui prendront les dispositions nécessaires pour l'assister tout en préservant la sécurité et la cohésion de la colonne. En fonction de ses problèmes de santé, le marcheur doit avoir sur lui les médicaments qui pourraient lui être utiles, voire l'ordonnance autorisant la prescription éventuelle.
- Toute marche est et doit rester un plaisir pour chacun ; c'est par le respect de ces principes simples de sécurité et de ceux qui les donnent, que chacun contribue à la réussite de ces belles journées.

- NOM : PRENOM : le : signature :



*Association des Amis de  
Saint Jacques de Compostelle en Aquitaine*

CHARTRE du MARCHEUR

Chaque adhérent qui participe aux marches organisées par l'association est le bienvenu ; il doit être conscient que sa démarche lui crée des obligations : bonne forme physique, tenue adaptée, respect du groupe et de chacun. Il doit prendre connaissance de cette charte, la signer et la respecter, sous peine d'exclusion de toute marche future.

- Les marches s'effectuent sous la responsabilité de l'Association représentée par son Président.

Elles sont préparées et organisées par les membres de la Commission Marche, qui sont là pour faire respecter la bonne organisation et la sécurité.

- Chaque marcheur est le premier responsable de son comportement et de sa sécurité au cours du trajet. Il doit impérativement suivre les consignes qui lui sont données au départ et au cours de la marche. Il a **choisi** de s'intégrer dans une marche collective. **Il part et il revient avec le groupe**. Si pour une raison quelconque, il quitte le groupe ou le rejoint plus tard, il doit en avertir le responsable.
- Le responsable de la marche demande des volontaires pour encadrer et sécuriser la colonne et leur donne les consignes qu'ils doivent appliquer. Ces assistants au gilet jaune fluo « SECURITE COMPOSTELLE » ont alors pour mission de gérer la bonne marche de la colonne.
- Chaque marcheur sait qu'il participe à une **marche en groupe** et devra s'adapter au rythme de la colonne (soit environ 4 km / H). Une pause est prévue environ toutes les 50 minutes. Il n'est pas possible, **sauf réelle urgence**, d'ajouter des arrêts impromptus. La personne devant momentanément quitter le groupe devra impérativement laisser son sac à dos sur le chemin et du côté vers lequel elle s'isole.
- Le guide-file est en tête et ne doit pas être dépassé car il est le seul à connaître l'itinéraire et ses particularités. C'est lui qui donne le tempo et le rythme de la marche.
- Chaque marcheur veille à ne pas laisser se creuser des écarts entre groupes afin de garder l'unité de la colonne. Les « gilets fluo » sont là pour faire respecter cette unité, et doivent eux-mêmes être écoutés et respectés.
- Le serre-file désigné par le responsable et sous son autorité, a le même rôle que les autres « gilets fluo » : ne pas laisser se creuser un écart avec la colonne. Il est muni d'un sifflet pour signaler un véhicule venant de l'arrière et donner l'alerte en cas d'une grave difficulté. Sa fonction est importante car sa vision de tous les marcheurs lui donne l'obligation de maintenir la cohésion et l'unité du groupe.
- Au cas où un marcheur a un réel problème, il ne doit en aucun cas s'isoler mais doit en aviser les responsables (le guide-file ou un des « gilets fluo »), qui prendront les dispositions nécessaires pour l'assister tout en préservant la sécurité et la cohésion de la colonne. En fonction de ses problèmes de santé, le marcheur doit avoir sur lui les médicaments qui pourraient lui être utiles, voire l'ordonnance autorisant la prescription.
- Toute marche est et doit rester un plaisir pour chacun ; c'est par le respect de ces principes simples de sécurité et de ceux qui les donnent, que chacun contribue à la réussite de ces belles journées.

le

signature

**Exemplaire à remettre à l'Adhérent**